

Régimes : INTERNE / DEMI-PENSIONNAIRE / EXTERNE

Lors de l'inscription au lycée (dossier en ligne), les familles choisissent un régime : Interne, Demi-pensionnaire à la prestation ou Externe. En parallèle, pour les régimes d'internat et de demi-pension, une inscription en ligne est obligatoire sur le site [www.bretagne.bzh/tarification](http://www.bretagne.bzh/tarification) pour le calcul du tarif.(voir Flyer de la Région Bretagne)

En principe, le régime choisi est valable pour l'année scolaire. Toutefois, tout changement de régime dûment motivé doit faire l'objet d'une demande écrite adressée au Proviseur du Lycée **15 jours avant la fin du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>ème</sup> trimestre.**

**Tous les élèves (même les externes)** devront insérer dans le dossier d'inscription une enveloppe destinée à la gestion comprenant un **relevé d'identité bancaire** de la personne ou des parents légalement responsable(s) de l'enfant. Il servira à tout virement de trop perçu (voyages, self...).. **Au dos du RIB seront indiqués le nom, le prénom et le niveau de classe de l'élève.**

Régime INTERNE :

Ce régime comprend la nuitée avec petit-déjeuner, déjeuner, dîner.

**Une inscription en ligne est obligatoire sur [www.bretagne.bzh/tarification](http://www.bretagne.bzh/tarification) pour le calcul du tarif journalier en fonction du quotient familial. En l'absence de saisie, le tarif maximal sera appliqué.**

**La facturation est forfaitaire et trimestrielle sur la base d'un tarif journalier lissé compris entre 9,86 à 17,14 €**

Le paiement sera effectué par chèque, télépaiement, paiement carte bancaire sur place ou virement à réception de la facture

Les internes doivent prendre tous les repas au self en présentant leur badge d'accès.

Régime DEMI-PENSIONNAIRE :

Il concerne tout élève qui prend des repas au lycée, **quels qu'en soient le nombre et la fréquence.**

**Une inscription en ligne est obligatoire sur [www.bretagne.bzh/tarification](http://www.bretagne.bzh/tarification) pour le calcul du tarif journalier en fonction du quotient familial. En l'absence de saisie, le tarif maximal sera appliqué.**

**Le tarif est compris entre 3 € et 5,10 €**

Tout élève désirant être demi-pensionnaire à compter de la rentrée scolaire, **qu'il soit boursier ou non**, doit, lors de son inscription, insérer dans l'enveloppe destinée au service de gestion :

- **un chèque d'un montant de 60 € minimum** (à adapter selon votre tranche tarifaire) libellé à l'ordre du Lycée Dupuy de Lôme

**Au dos du chèque, seront mentionnés le nom, le prénom et le niveau de classe de l'élève.**

**L'inscription à la demi-pension ne sera validée qu'à réception du chèque.**

C'est un régime à la prestation. Seuls les repas pris sont débités du badge lors du passage au self.

Le badge d'accès au self sera remis le jour de la rentrée aux élèves nouvellement inscrits pour utilisation immédiate. Les élèves devront le présenter au contrôle d'accès du restaurant scolaire. **Tout au long de l'année, il doit être crédité d'au moins 1 repas pour permettre l'accès.** Il doit être conservé tout au long de la scolarité au Lycée.

A la fin de la scolarité, le solde du compte self est reversé au responsable financier de l'élève.